

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Membres présents : Mme Marie Diament, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More

Membres absents : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Hélène Roussel respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-218 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 août 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-219 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 août 2017.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé appuyé par Mme Hélène Roussel et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-220 QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2017.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

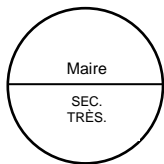
CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-221 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017.

6. Modification du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée par le conseil municipal à la résolution 2017-07-0186 afin de réviser la demande d'aide financière au programme FHQE de 42 827 \$ à 47 219 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Hélène Roussel respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-222 QUE le conseil municipal adopte la modification indiquée au procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Information du maire

Le conseil municipal rencontre le député, M. Jean d'Amour, ce jeudi 7 septembre pour faire le point sur les demandes d'aide financière sur ce dossier.

Les élections municipales arrivent à grands pas. Pour l'instant, aucun membre du conseil municipal ne s'est encore prononcé sur leur avenir en politique municipale. Chacun le fera en temps et lieu.

8. Information des conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

9. Information sur les élections municipales

Voici les dates butoirs importantes en vue des prochaines élections municipales :

22 septembre premier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 8 h 30

6 octobre dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 16 h 30

29 octobre jour du vote par anticipation, de 12 h à 20 h

5 novembre jour du scrutin, de 10 h à 20 h

10. Réservation de la salle Gilles-Moreau

ATTENDU QUE les responsables de la location du groupe des sciences naturelles du cégep de Rivière-du-Loup, du mardi 29 août 2017, ont laissé le Chalet des sports et ses environs dans un très mauvais état, que plusieurs bris ont été constatés et puisque l'ordre et la propreté des lieux n'étaient pas convenables;

CONSIDÉRANT QUE la location à des groupes étudiants est fréquemment problématique et qu'il y a lieu d'apporter des changements pour éviter l'usure prématurée des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Hélène Roussel respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

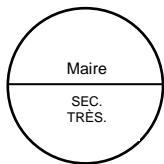
2017-09-223 QUE le conseil municipal apporte les modifications suivantes pour les locations à des groupes d'étudiants et recommande une révision ultérieure de la tarification au prochain conseil municipal :

- Un dépôt de garantie de 800 \$ est imposé au locataire;
- Un garde de sécurité est imposé et il est à la charge du locataire;
- Le nombre déterminé d'occupants des lieux sera strictement observé par l'agent de sécurité.

11. Prolongation du contrat du conseiller en urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement liée par un contrat de travail avec le conseiller en urbanisme, M. Alexandre Potvin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prolonger le contrat de travail du conseiller en urbanisme afin qu'il termine la révision des plans et règlements d'urbanisme;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a actuellement un règlement numéroté 2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux » qui encadre tout contrat de travail des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est entendue sur une prolongation du contrat de travail à accorder au conseiller en urbanisme jusqu'au 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite prolongation du contrat de travail, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence d'environ 5 400 \$ sur le budget municipal et que le tout sera reflété dans la prochaine révision budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-224 QUE le conseil municipal mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton, à signer un contrat de travail avec le conseiller en urbanisme, M. Alexandre Potvin, en ces termes.

12. Offre d'achat de M. Clermont Pelletier

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat de M. Clermont Pelletier pour l'acquisition d'une case de stationnement public, du stationnement public situé à l'ouest de l'intersection de la route du Fleuve et de la côte de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vit déjà une problématique de stationnement public dans ce secteur de la route du Fleuve et qu'elle ne veut pas créer un précédent en donnant suite à cette offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement public est accessible à tous et que les résidents du secteur peuvent en bénéficier même s'il n'y a aucune case de stationnement réservée à quiconque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Marie Diamant et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-225 QUE le conseil municipal décline l'offre d'achat de M. Clermont Pelletier pour les raisons évoquées.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

13. Journal Info-Dimanche, opinion de M. Gilbert Blachon

Dans l'édition du journal Info-Dimanche du 23 août dernier, l'auteur de l'article « Ne tuons pas la beauté du monde », M. Gilbert Blachon, exprime sa déception envers la municipalité qui a coupé un aronia (arbre fruitier) qu'il chérissait bien et profite de l'occasion pour exprimer son opinion sur le nouvel aménagement du parc de l'Anse.

Le conseil municipal a pris acte de l'opinion de M. Gilbert Blachon dans l'Info-Dimanche et souhaite rectifier certains faits en ce qui concerne la première phase des travaux au parc de l'Anse. Le conseil municipal a fait planter un trottoir de bois et fait réaliser deux passerelles d'accès au fleuve dans le but de protéger la bande riveraine qui était grandement fragilisée par le piétinement des gens et le passage de différents véhicules. Au niveau des espaces de stationnements, il a été jugé important de les circonscrire afin d'éviter que le parc se transforme en un énorme stationnement et a opté pour la création des aires d'observation et de détentes que les visiteurs peuvent dorénavant contempler en toute quiétude - le magnifique point de vue sur le fleuve et sur l'archipel les Pèlerins. D'ailleurs, les trois petits boutons constitués font un clin d'œil aux îles Pèlerins. Une deuxième phase des travaux est prévue en 2018 avec entre autres l'installation du nouveau mobilier (tables et bancs) et d'un bâtiment sanitaire. Gageons que le temps aidera la nouvelle végétation indigène à se développer et embellira année après année ce haut lieu de la villégiature portageoise !

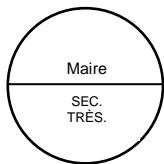
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

647, route du Fleuve (PIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur de la résidence ainsi que le cabanon avec de nouveaux matériaux et de nouvelles couleurs

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-226 QUE le Conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

15. Information sur le 560, route du Fleuve

La municipalité vous avise que le permis de construction pour le 560 route du Fleuve a été délivré à la propriétaire, Mme Josée Bouchard. Celle-ci bénéficie donc du délai prescrit par le permis de construction pour terminer son projet. Advenant qu'elle ne donne pas suite à son projet dans les délais, le Conseil municipal prendra une décision en conséquence.

16. Suivi sur le projet de l'Espace villégiature

La municipalité travaille constamment pour compléter le montage financier nécessaire à la réalisation du projet Espace villégiature. L'objectif visé est toujours d'avoir un montage financier dans les proportions 80% (autres sources de financement) - 20% (sources de financement municipales).

Le Conseil municipal rencontrera le député, M. Jean D'Amour, le jeudi 7 septembre prochain afin de discuter des alternatives qui s'offrent à la municipalité.

17. Suivi sur le projet du mur de protection de la piscine

La municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection du mur de protection côtière de la piscine et qu'elle n'y a pas donné suite, vu l'envergure des soumissions reçues et du budget municipal alloué à ce projet. Il a donc été décidé de reporter ce projet en 2018.

18. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du projet de règlement sur la circulation des véhicules hors route

Un avis de motion est donné par Mme Marie Diament pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2017-03-368 et intitulé « Projet de règlement sur la circulation des véhicules hors route ».

19. Adoption du projet de règlement sur la circulation des véhicules hors route

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu de la Loi sur les véhicules hors route;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement a pour but d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur le chemin du Lac et la côte de la Mer jusqu'au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

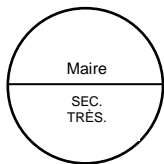
2017-09-227 QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2017-03-368 et intitulé « Projet de règlement sur la circulation des véhicules hors route ».

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Programmation de loisirs automne 2017

La 11^e édition de notre programmation de loisirs ayant pour thème « L'automne en tête, j'ai le cœur à la fête » a été distribuée le 28 août dernier.

Les gens pourront s'inscrire à compter du 5 septembre aux diverses activités offertes. La fiche d'inscription est disponible sur notre site Internet, dans l'Info-Portage ainsi qu'au bureau municipal.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

La coordonnatrice des loisirs est allée à la Vie au Bas St-Laurent pour promouvoir la programmation d'automne qui priorise les citoyens portageois, mais accueille également les gens des environs.

21. Information sur la Fête de la famille

La quatrième édition de la Fête de la famille aura lieu le dimanche 24 septembre au Chalet des sports. En nouveauté cette année, l'activité Automne à grands pas se greffe à l'évènement.

L'évènement se veut donc encore plus intéressant et varié sous la thématique « Peace and love ». Plusieurs activités et concours familiaux sont prévus en après-midi ainsi qu'un dîner hamburger et blé d'inde. Un spectacle de Mimo l'Acrobate saura plaire à tous! Sur place, animation, jeux gonflables, jeux kermesse, maquillage et plus encore! C'est un rendez-vous dès 10 h!

22. Inauguration du parc Julie-Gagné

C'est le dimanche 24 septembre dès 15 h 30 que la municipalité procédera à l'inauguration du parc Julie-Gagné sur place, situé dans le secteur de la rue des îles.

23. Activités et évènements à venir

24 septembre :	Fête de la famille dans le cadre de la journée « Automne à grands pas »
24 septembre :	Inauguration du parc Julie-Gagné sur place dès 15 h 30
30 septembre :	Évènement artisanal de Notre-Dame-du-Portage Visite gratuite de l'École de l'Anse Pêche à l'éperlan
11 octobre :	Dîner-conférence de L'envol des aînés
27 octobre :	Bal de l'Halloween

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

24. Spectacle aérien de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a pris part au Spectacle aérien de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QU'il s'agit de la tenue d'un premier évènement du genre et comme tout premier évènement, des ajustements sont souhaitables pour en améliorer les éventuelles éditions subséquentes;

ATTENDU QUE la logistique d'organisation de l'évènement a changé constamment jusqu'à la dernière minute, notamment la demande de signaleurs, des heures à couvrir, des indications de circulation en dedans du périmètre sécurisé pour la tenue de l'évènement;

ATTENDU QUE la municipalité n'a bénéficié d'aucune visibilité comme « hôte » de l'évènement (l'aéroport de Rivière-du-Loup se situe entièrement sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Hélène Roussel respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-228

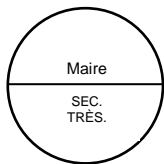
QUE le conseil municipal demande au directeur général, M. Louis Breton, de facturer l'écart entre la demande initiale et la demande révisée pour les signaleurs et exige à l'avenir :

- le dépôt du périmètre de sécurité argumenté
- d'un plan de circulation annoté
- des demandes fermes et complètes

Le tout devra être envoyé deux (2) séances ordinaires du conseil municipal précédant la tenue des prochaines éditions du Spectacle aérien de Rivière-du-Loup avant d'accorder les approbations nécessaires à l'organisation.

25. Information sur le site de dépôt

Du nouveau au site de dépôt vert de la municipalité. Grâce à une nouvelle technique, du paillis et du compost sont maintenant disponibles aux citoyens portageois qui désirent utiliser ces matières organiques.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

26. Suivi sur la réfection de la citerne incendie sur la route de la Montagne (septembre)

Comme prévu, les travaux de réfection de la citerne incendie de la route de la Montagne seront effectués durant le mois de septembre.

27. Suivi sur le projet d'éclairage de la côte de l'Église (octobre)

La municipalité n'a pas encore fait sa sélection de lampadaires, car elle a besoin de quelques indications techniques afin de s'assurer de faire le bon choix. Dans le cadre des élections et des autorisations nécessaires du conseil municipal, il apparaît de moins en moins sûr que le projet se fasse entièrement cette année.

28. Suivi sur le projet de raccordement du Chalet des sports (octobre)

Comme prévu, les travaux de raccordement du Chalet des sports à l'aqueduc se feront en octobre ou novembre, selon la disponibilité des entrepreneurs.

29. Suivi sur les projets de rénovation au Chalet des sports (octobre – bande, serrure et stationnement)

Comme prévu, les travaux de rénovation du Chalet des sports se feront en octobre ou novembre, selon la disponibilité des entrepreneurs.

DONS ET PARTICIPATIONS

30. Demande de contribution pour la collecte de la capitation de la Fabrique

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fabrique dans le cadre de la collecte de la capitation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-229 QUE le conseil municipal n'accorde aucun montant à la Fabrique.

31. Demande de contribution pour la Découverte des métiers d'art de Mmes Nathalie Tremblay et Marie Diament

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de gratuité de la salle Gilles-Moreau pour la tenue de l'évènement « Découverte des métiers d'art » dans le cadre de la 21^e journée de la culture le 30 septembre prochain de Mme Nathalie Tremblay et de Mme Marie Diament;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents (Il est à noter que Mme Marie Diament se retire pour cette résolution),

2017-09-230 QUE le conseil municipal offre gratuitement la salle Gilles-Moreau à Mme Nathalie Tremblay et Mme Marie Diament pour la tenue de l'évènement artisanal « Découverte des métiers d'art » dans le cadre de la 21^e journée de la culture le 30 septembre 2017.

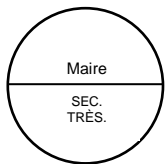
SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

32. Dépôt des deux états financiers comparatifs – août 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil conformément au Code municipal du Québec.

33. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – août 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-09-231 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 250 775.29 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

34. Période de questions/réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le Conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Bande patinoire – M. Claude Rinfret fait part de ses observations sur les bandes de la patinoire : tout le travail est à refaire. Le directeur général, M. Louis Breton, lui mentionne que la municipalité était au courant et qu'elle refera l'installation avec plus d'ancrages et l'inclusion d'un joint de dilation plus important entre deux panneaux de plastique.
- Parc de l'Anse – M. Gilles Boucher mentionne que l'aménagement du parc de l'Anse est tout de même « minimaliste ». Le maire, M. Vincent More, lui indique qu'il s'agit là de la phase 1 du projet d'aménagement du parc de l'Anse et que la phase 2 se fera normalement durant l'année 2018 avec l'implantation d'un bloc sanitaire et du mobilier urbain. Mme Emmanuelle Garnaud, conseillère, rappelle, à titre d'exemple, qu'il a fallu attendre plusieurs années avant d'apprécier l'aménagement du « parc urbain » de la ville de Rivière-du-Loup.
- Mur piscine – M. Gilles Boucher mentionne qu'un mur en moellon (mur en pierres) est beaucoup plus cher qu'un autre type de construction. Le directeur général, M. Louis Breton, lui indique qu'il s'agissait là du choix de la municipalité de restaurer le mur existant plutôt que d'en refaire un autre.
- Esplanade du parc de l'Anse – M. Claude Rinfret fait la remarque qu'il risque d'être difficile de préserver l'esplanade de bois des incidences du déneigement, quantité et qualité de la neige. Le directeur général, M. Louis Breton, lui rappelle que la largeur de l'accotement est somme toute appréciable si l'on considère que les voitures s'y garent. Il faudra néanmoins s'assurer à préserver cette infrastructure.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 48.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier